

RAPPORT N°199 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 5 OCTOBRE 2019

Ce rapport de SOS-Torture/Burundi couvre la période du 28 septembre au 5 octobre 2019 concernant les cas de violations et atteintes aux droits de l'homme au Burundi.

Au moins Six (6) personnes ont été assassinées dont deux (2) dans la ville de Bujumbura. L'une des victimes, un haut cadre du ministère de la culture, était portée disparue depuis 5 jours. Son corps a été découvert enterré dans le jardin de sa propriété. Les corps des quatre (4) autres victimes ont été repêchés dans la rivière Rusizi.

Le rapport évoque en outre cinq (5) cas d'arrestations arbitraires dont quatre jeunes hommes de la commune Mugamba. Des membres de la milice imbonerakure ont également tabassé des personnes lors d'une démonstration de force de ces membres du parti au pouvoir CNDD-FDD.

1. Atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique

- Des individus non identifiés ont assassiné quatre (4) personnes et leurs corps sans vie ont été découverts dans la rivière Rusizi sur la transversale 6, colline Nyamitanga, commune Buganda, province Cibitoke (Nord-Ouest du pays) le 28 septembre 2019. Les témoignages sur place indiquent que les victimes étaient en tenue militaire.
- Des individus non identifiés ont assassiné Déo Arakaza dont le corps a été découvert au quartier VII de la zone Ngagara, commune Ntahangwa (nord de la ville de Bujumbura) le 2 octobre 2019.

Sos-Torture/Burundi note que les circonstances de la mort du jeune homme sont inconnues à ce jour. Des proches rapportent que la victime officiait en outre comme arbitre de 2^e division de football.



Déo, jeune homme retrouvé mort dans la zone Ngagara

- Des individus non identifiés ont assassiné M. Jean Marie Vianney Rugerinyange dont le corps a été découvert inhumé dans le jardin de son domicile au quartier Kinanira IV, zone Musaga, commune Muha (sud de la ville de Bujumbura) le 4 octobre 2019. Des proches rapportent que la victime, un cadre du ministère de la Culture, était porté disparue depuis le 29 septembre 2019. Des images prises par la télévision d'État montrent des agents de la Croix-Rouge en train de déterrer le corps, qui se trouvait emballé dans une bâche en plastique bleue.

Sos-Torture/Burundi note que la découverte du corps a été annoncée par la police, qui ne dit rien sur les circonstances de la disparition et de l'assassinat de M. Rugerinyange. La police a annoncé l'arrestation du domestique de la victime comme principal suspect.



M. Rugerinyange, retrouvé assassiné et enterré dans sa propriété après sa disparition



Le corps de la victime déterré par des agents de la Croix-Rouge et de la police

2. Atteintes au droit à la liberté et à la sécurité physique

- Des membres de la milice imbonerakure ont arrêté Gabriel Miburo sur la colline Sigu, zone Nyagisozi, commune Busoni, province Kirundo (nord du pays) le 29 septembre 2019. Des proches rapportent qu'il s'apprêtait à emmener son enfant blessé suite à l'explosion d'une batterie de téléphone lorsque les miliciens ont débarqué à son domicile. Ils accusaient M. Miburo de détention d'arme à feu.

Sos-Torture/Burundi note une arrestation illégale opérée par les miliciens du parti au pouvoir CNDD-FDD, tout comme une fouille perquisition également illégale soi-disant pour rechercher des armes à feu. Des proches rapportent en outre que M. Miburo est membre du parti d'opposition CNL.

Sos-Torture/Burundi note également la complicité des agents de la police de Busoni qui ont mis sous les verrous la victime sans raison légale.

- Des membres de la milice imbonerakure ont tabassé cinq (5) personnes au centre de la commune Rugombo, province Cibitoke (nord-ouest du pays) le 29 septembre 2019. Des témoins rapportent que les miliciens procédaient à une démonstration de ces capacités paramilitaires. Les victimes faisaient parties du public.

Sos-Torture/Burundi note la violence des coups infligés à ces personnes qui ont dû être hospitalisées. La police n'a interpellé aucun des présumés auteurs des coups à ce jour. Il faut également noter le caractère menaçant des membres de la milice imbonerakure à travers leur démonstration de force.



Une des victimes tabassées à Rugombo

- Des membres de la police ont arrêté Nestor Nkengurutse, Fabrice Ninahaza, Claude et Olivier dans la zone Muramba, commune Mugamba, province Bururi (sud du pays) le 3 octobre 2019. Des proches rapportent que les deux premiers sont des élèves de l'école fondamentale de Ruko et les deux autres ont été arrêtés alors qu'ils prenaient un verre. Les quatre jeunes hommes ont été désignés par un membre de la milice imbonerakure qui aurait affirmé aux agents de police qu'ils possèdent des armes.

Sos-Torture/Burundi note des arrestations arbitraires basées sur de fausses accusations d'un membre du parti au pouvoir CNDD-FDD. Depuis le début de la crise en 2015, des centaines de jeunes de la commune Mugamba ont été victimes d'arrestations arbitraires, de torture, de disparitions forcées et d'exécutions sommaires suite à leur participation réelle ou supposée aux manifestations contre le 3^e mandat du président Pierre Nkurunziza.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situés à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat du Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.

SOS-TORTURE